SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2004
ECOLES PRIVEES - CLASSES DE DECOUVERTE
SUBVENTIONS

ORGANISME GESTIONNAIRE DE L'ECOLE	SEJOUR	CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS ROUENNAIS	NOMBRE DE JOURS	COUT DU SEJOUR PAR ENFANT	SUBVENTION VILLE PAR JOUR ET ENFANT (30 % du prix de journée plafonné à 35,83 €)	PARTICIPATION DE LA VILLE PAR ENFANT (subvention multipliée par le nombre de jours)	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ECOLE (participation multipliée par le nombre d'élèves)
SAINT-JEAN-BAPTISTE	Mont-Saint-Michel	C.P. et C.E.1/C.E.2	33	4	177,00 €	10,75 €	43,00 €	1 419,00 €
SAINT-JEAN-BAPTISTE	L'Eau	2 C.M.2	21	6	250,00 €	10,75 €	64,50 €	1 354,50 €
SAINT-LEON	Montagne	C.M.1 et C.M.2	15	12	556,52 €	10,75 €	129,00 €	1 935,00 €
SAINT-DOMINIQUE	Poney	2 C.P.	11	3	75,00 €	7,50 €	22,50 €	247,50 €
SAINT-DOMINIQUE	Mer	2 C.M.1	24	5	146,00 €	8,76 €	43,80 €	1 051,20 €
SAINT-SEVER SAINT-CLEMENT	Patrimoine	1 C.E.2	6	6	330,00 €	10,75 €	64,50 €	387,00 €
SAINT-SEVER SAINT-CLEMENT	"Sur la piste des Indiens"	1 C.E.1	8	6	225,25 €	10,75 €	64,50 €	516,00 €
SAINT-SEVER SAINT-CLEMENT	"Cuisine et Goût"	1 C.M.2	7	6	235,00 €	10,75 €	64,50 €	451,50 €
SAINTE-MADELEINE	Mer	1 C.M.1/C.M.2	9	8	334,96 €	10,75 €	86,00 €	774,00 €
			134				**TOTAL :**	**8 135,70 €**

Participation de la Ville : 30 % du coût du séjour limité à 35,86 € par jour et par enfant, soit une subvention plafonnée à 10,75 € par jour et par enfant.

C.P. : cours préparatoire
C.E.1 : cours élémentaire première année
C.E.2 : cours élémentaire deuxième année
C.M.1 : cours moyen première année
C.M.2 : cours moyen deuxième année